

Conseil d'Administration du 15 juillet 2024

PROCÈS-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et LE QUINZE DU MOIS DE JUILLET, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de BERGERAC ont été convoqués par le Président, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCÈS VERBAL	
	Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024	2
	ORDRE DU JOUR	
	Adoption de l'ordre du jour	2
	POUR DELIBERATION	
1	Actualisation du Contrat de Séjour des Résidences Autonomie	2
2	Modification de la politique de tarification du service de portage de repas à domicile	4
3	Actualisation du contrat de prestation du portage de repas à domicile, et ses annexes	7
4	Nouvelle organisation pour le développement du service de portage de repas à domicile	9
	POUR INFORMATION	
1	Présentation du nouveau logo du CCAS	12
2	Décisions prises au cours des Commissions Permanentes	13
3	L20240006 Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et Rev'Lim	14
	QUESTIONS DIVERSES	16

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et LE QUINZE DU MOIS DE JUILLET A 11H, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 11 dans la salle du Conseil Municipal, en vertu de la convocation en date du 1^{er} juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Président du CCAS :

Étaient présents :	Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Monsieur Charles MARBOT, Madame Corinne GONDONNEAU, Madame Hélène LEHMANN, Monsieur Joël KERDRAON, Madame Marielle ANTERION, Madame Marguerite GIRAUDEL, Madame Claudie MARCILLAC, Madame Jacqueline VERGER, Monsieur Michel ANTOINE, Monsieur Gilbert BLANC.	Président du CCAS Vice-Président Conseillère Municipale Conseillère Municipale Conseiller Municipal
--------------------	--	---

Madame Farida MOUHOUBI Madame Françoise RENY Madame Joaquina WEINBERG	a donné délégation à a donné délégation à a donné délégation à	Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Monsieur Gilbert BLANC, Monsieur Charles MARBOT.
---	--	---

Étaient excusées : Mesdames Joaquina WEINBERG (Adjointe au Maire), Marion CHAMBERON (Conseillère Municipale), Farida MOUHOUBI (Conseillère Municipale), Christiane DELPON et Françoise RENY.

Absente non excusée : Madame Julie TEJERIZO (Conseillère Municipale).

Assistaient sans voix délibérative : Monsieur Christophe ROCHER (Directeur Général des Services), Monsieur Sébastien HYACINTHE (Directeur du CCAS),

Le quorum étant atteint, Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Maire et Président du CCAS, souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre la séance.

Présentation de Madame Marielle ANTERION

Je représente l'Entraide Protestante du Bergeracois et remplace Monsieur Gérard CLAEYMAN. Suite à l'Assemblée Générale du mois d'avril 2024 et au Conseil d'Administration de début juillet, les administrateurs ont souhaité que ce soit un membre du bureau qui représente l'Entraide Protestante auprès du Conseil d'Administration du CCAS. J'ai été nommée titulaire mais il y a également une suppléante, car je suis encore en activité et en fonction des jours et des horaires je ne serai peut être pas toujours disponible.

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024

➤ Adopté à l'unanimité par 14 voix pour

Adoption de l'ordre du jour

➤ Adopté à l'unanimité par 14 voix pour

Pour délibération

Actualisation du Contrat de Séjour des Résidences Autonomie

Acte n° D20240035

PRÉSENTATION/INTERVENTIONS

Jonathan PRIOLEAUD

Il y a eu un taux d'inflation de 2,2 % en 2024 relevé par l'Insee. Nous n'avons pas eu d'augmentation des loyers depuis 2014 pour la RA Montesquieu et 2018 pour les RA Montoroy et Saint-Jacques. Nous vous proposons d'actualiser les barèmes pour l'ensemble des Résidences Autonomie. Pour garantir ces différents droits, la loi impose la mise en place d'outils à l'entrée en résidence qui sont devenus obsolètes et qui nécessitent d'être actualisés tels que le contrat de séjour et plus spécifiquement la tarification des redevances.

Hélène LEHMANN

Pourquoi y a-t-il différentes tarifications des charges en fonction des résidences ?

Jonathan PRIOLEAUD

Tout dépend de l'installation de départ. Soit il y a eu des compteurs spécifiques installés par logement, ils ont donc des contrats individuels et payent en direct. Soit il s'agit d'un contrat général pour la résidence et il y a une refacturation au trentième qui avait été calculée par le géomètre de l'époque.

Hélène LEHMANN

Est-ce que c'est un frein lorsque les personnes font leur demande d'entrée en résidence ?

Jonathan PRIOLEAUD

Non, nous n'avons pas de retour là-dessus, soit ils vont le payer en charges, soit en direct. Les futurs résidents regardent davantage l'environnement de la résidence que la partie budgétaire.

Michel ANTOINE

Simplement un constat, c'est bien d'avoir les GIR.

Jonathan PRIOLEAUD

Oui en effet, c'est bien vis-à-vis de la famille et de la compréhension du degré d'autonomie de chaque personne. Il y a un vrai travail qui avait été mené en interne et qui est maintenant matérialisé.

Charles MARBOT

Nous nous étions bien rendu-compte qu'il y avait des personnes avec un GIR qui n'était pas adapté à la résidence, nous n'avons ni le personnel, ni le matériel adapté, ni la vocation, d'accueillir ce public.

Sébastien HYACINTHE

Pour compléter, il y a 3 mois de cela, nous avons sollicité le Département pour qu'ils procèdent à une réévaluation des GIR dans chaque résidence afin de revoir chaque situation, s'assurer que le girage est bien en adéquation avec la résidence et le cas échéant accompagner la personne sur une structure plus adaptée. Le médecin du Département est venu dans les résidences, nous attendons maintenant les résultats du GMP (GIR Moyen Pondéré).

DÉLIBÉRATION ET VOTE

VU la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) rénovant l'action sociale et médico-sociale notamment son article 15-6 qui vise à mettre l'usager au cœur des différents dispositifs et renforce les droits et les libertés des personnes accueillies ;

VU le Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant les Résidences Autonomie ;

VU l'article L.311-8 du CASF qui stipule que pour chaque établissement ou service social ou médico-social, doit être élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement ;

VU la délibération n° D20240025 du 3 juin 2024 relative à la tarification des redevances dans les Résidences Autonomie,

CONSIDERANT le souhait des élus de mettre en œuvre une politique sociale adaptée auprès des seniors les plus fragiles ;

CONSIDERANT le niveau d'inflation 2024 de 2,2 % relevé par l'Insee, dans la note d'informations rapides n° 108 du 30 avril 2024 ;

CONSIDERANT qu'il n'y a eu aucune augmentation des loyers, depuis 2014 pour la RA Montesquieu et depuis 2018 pour les RA Montoroy et Saint-Jacques ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les barèmes pour l'ensemble des Résidences Autonomie ;

CONSIDERANT que pour garantir ces différents droits, la loi impose la mise en place d'outils à l'entrée en résidence devenus obsolètes et nécessitant d'être actualisés tels que :

- Le contrat de séjour et plus spécifiquement la tarification des redevances,

Le Conseil d'Administration a délibéré sur :

L'ADOPTION des documents nécessaires à l'accueil des nouveaux entrants au sein des Résidences Autonomie comme décrits ci-dessus soit la modification du contrat de séjour pour les 3 Résidences Autonomie tels que portés en annexe.

Dossier n° 1				
VOTE SUR LE PROJET DE DÉLIBÉRATION				
		OUI	NON	ABSTENTION
Marielle	ANTERION	X		
Michel	ANTOINE	X		
Gilbert	BLANC	X		
Marion	SOK CHAMBERON			
Christiane	DELPON			
Marguerite	GIRAUDEL	X		
Corinne	GONDONNEAU	X		
Joël	KERDRAON	X		
Hélène	LEHMANN	X		
Charles	MARBOT	X		
Claudie	MARCILLAC	X		
Farida	MOUHOUBI	X		
Jonathan	PRIOLEAUD	X		
Françoise	RENY	X		
Julie	TEJERIZO			
Jacqueline	VERGER	X		
Joaquina	WEINBERG	X		
TOTAL		14		
Adopté à l'unanimité :		X	Adopté à la majorité : ☐	

Modification de la politique de tarification du service de portage de repas à domicile

Acte n° D20240036

PRÉSENTATION/INTERVENTIONS

Jonathan PRIOLEAUD

Les trois délibérations qui suivent, concernent le portage de repas à domicile. Du fait de la modification de la tarification, il est nécessaire d'actualiser le contrat de prestation. Ensuite, il s'agit du développement du portage de repas à domicile qui sera mis en œuvre.

Cette première délibération concerne la tarification de ce service et nous avons un questionnaire à vous soumettre. Vous avez reçu un projet de délibération mais je souhaite vous proposer de l'amender. Je vous explique, nous avons des tranches jusqu'à 1 952,75 € de ressources mensuelles pour une personne seule.

Nous voulons ouvrir plus largement, ce qui est proposé et pressenti, c'est de dire qu'au-delà de 1952,75 € le tarif est de 12,80 € le repas. Donc, l'idée est de garder le même tableau mais de rajouter une tranche supplémentaire, nous gardons la tranche jusqu'à 1952,75 € à 11,80 € (prix coûtant du repas produit avec l'ensemble des coûts de prestations, cuisine et livraison) et nous vous proposons de créer une tranche supplémentaire au-delà de 1952,75 € avec un tarif à 12,80 €, soit 1 € de plus. Celles et ceux qui souhaitent bénéficier du service, mais qui ont des revenus plus importants, qui souhaitent avoir une prestation avec des produits qualitatifs, de plus en plus bio, de plus en plus locaux, paieront seulement 1 € de plus. Cela permettra de développer le service pour accueillir à nouveaux des bénéficiaires à faible revenu, ce qui va quand même creuser le déficit, au final c'est la Ville qui comble. Ainsi, en ouvrant à ceux qui payent un peu plus, ils participent à diminuer l'écart.

Gilbert BLANC

Cela ne touche pas beaucoup de personnes.

Jonathan PRIOLEAUD

Non en effet, mais on se rend-compte que depuis que l'on a fait la promotion de la cuisine centrale et du portage de repas dans le dernier numéro du Panache, nous avons de plus en plus d'appels de Bergeracois qui nous sollicitent pour être livrés. Pour l'instant, ils sont inscrits mais les dossiers n'ont pas encore été constitués, nous allons vous parler de la nouvelle organisation un peu plus tard.

Hélène LEHMANN

Est-ce que vous pouvez communiquer le pourcentage de personnes qui sont dans la tranche supérieure ?

Sébastien HYACINTHE

Pour information sur 2023, la tranche la plus représentée payait 5,89 €. Actuellement la majorité des bénéficiaires sont sur les tranches 2 et 3, à 5,89 € et 8,02 €. Sur les plus hauts revenus, la part est plutôt faible. Bien sûr, nous favorisons les personnes les plus fragiles pour les accompagner, le portage étant aussi un moyen de repérage précoce de fragilités à domicile. L'idée est d'aller plus loin pour toucher d'autres personnes, la perte d'autonomie n'étant pas liée aux revenus. Nous sommes dans une logique de solidarité. Nous étions à 27 personnes sur liste d'attente mais depuis l'article du

Panache, nous avons aujourd'hui 11 personnes supplémentaires qui sont en attente du service. Il faut relativiser et il sera nécessaire de refaire le point sur ces demandes. Il faudra aussi que l'on fasse une analyse assez fine sur leur niveau de revenus afin que l'on modélise aussi le reste à charge du CCAS. Si nous avons plus de personnes sur une tranche plus faible, forcément le CCAS comble davantage. Il faut donc maîtriser les équilibres. La difficulté étant de bien gérer le budget tout en donnant satisfaction aux bénéficiaires. En communiquant peu, nous avons eu une recrudescence des appels alors si nous communiquons à nouveau dans le Panache, nous arriverons vite au seuil critique de 60 repas en plus.

Hélène LEHMANN

Au niveau de la tarification, nous rajoutons une tranche à 12,80 € le repas pour les personnes ayant des revenus supérieurs à 1952,75 €. Est-ce que les tarifs des autres tranches bougent également ?

Jonathan PRIOLEAUD

Non, les tarifs sont augmentés au 1^{er} janvier de l'année, aujourd'hui, nous conservons les mêmes barèmes, nous avons seulement rajouté une tranche.

Hélène LEHMANN

Sur la note, le délai d'annulation des repas est modifié, il passe de 3 à 5 jours, mais il avait été envisagé de le passer à 10 jours, je n'ai pas bien compris.

Sébastien HYACINTHE

Nous nous sommes posés la question sur 3 options. Les repas annulés, mais facturés, génèrent un coût de 3 à 4000 € par an. Sachant qu'il y a deux catégories de personnes qui annulent les repas, la 1^{ère} catégorie, considérée comme cas de force majeure (hospitalisation, entrée en EHPAD...), nous avons considéré que ce n'était vraiment pas opportun d'intégrer ces personnes dans la facturation et il y a la 2^{ème} catégorie, les personnes qui annulent pour X ou Y raison. Nous nous sommes rapprochés de la cuisine centrale où le responsable nous explique effectuer ses commandes à 10 ou 15 jours. Nous nous sommes donc interrogés s'il fallait passer ce délai d'annulation à 10 jours mais le responsable de la cuisine affirme que cela ne changerait pas plus la donne que ça. De part le public âgé que nous avons, lui demander d'annuler un repas à 10 jours était trop compliqué. L'autre solution était : « tout repas commandé est facturé », mais éthiquement cela nous posait un problème. Je me suis rapproché d'autres CCAS (benchmarking) pour connaître leur pratique et en effet la grande majorité est à 5 jours.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 314-2-1, L.347,1, R.123-20,

VU l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune,

VU la délibération n°D20230076 du 30 novembre 2023 relative à la tarification des repas livrés,

CONSIDERANT le souhait des élus de mettre en œuvre une politique sociale adaptée auprès des seniors les plus fragiles,

CONSIDERANT la perte structurelle générée chaque année (entre 3 et 4 K€) causée par les repas commandés non livrés, et notamment du fait d'absence temporaire ;

CONSIDERANT l'enjeu d'optimisation organisationnelle et financière du service de portage de repas à domicile,

CONSIDERANT les délais incompressibles de commande des denrées pour la préparation des repas ;

CONSIDERANT la perspective de développement du service et de l'ouvrir au plus grand nombre de personnes relevant d'un tel service ;

Le Conseil d'Administration a délibéré sur :

- **L'ALLONGEMENT** de trois à cinq jours du délai d'annulation pour la commande de repas à domicile ;
- **L'AJOUT** d'une tranche supplémentaire (tarif plein à 12,80 €) pour les revenus supérieurs à 1 952,75 € (personne seule) et à 3 018,10 € (pour les personnes en couple) ;

Barème actuel 2024 :

PERSONNE SEULE		PERSONNE EN COUPLE	
Ressources mensuelles	Tarif social	Ressources mensuelles	Tarif social
RM < 729,09 €	5,40 €	RM < 1 229,22 €	5,40 €
729,10 € < RM < 961,07 €	6,23 €	1 229,23 € < RM < 1 492,08 €	6,23 €
961,08 € < RM < 1 282,39 €	8,49 €	1 492,09 € < RM < 2 293,27 €	8,49 €
1 282,40 € < RM < 1 700,85 €	10,14 €	2 293,28 € < RM < 2 718,89 €	10,14 €
1 700,86 € < RM < 1 952,75 €	11,80 €	2 718,90 € < RM < 3 038,10 €	11,80 €

Nouveau barème proposé 2024 :

PERSONNE SEULE		PERSONNE EN COUPLE	
Ressources mensuelles	Tarif social	Ressources mensuelles	Tarif social
RM < 729,09 €	5,40 €	RM < 1 229,22 €	5,40 €
729,10 € < RM < 961,07 €	6,23 €	1 229,23 € < RM < 1 492,08 €	6,23 €
961,08 € < RM < 1 282,39 €	8,49 €	1 492,09 € < RM < 2 293,27 €	8,49 €
1 282,40 € < RM < 1 700,85 €	10,14 €	2 293,28 € < RM < 2 718,89 €	10,14 €
1 700,86 € < RM < 1 952,75 €	11,80 €	2 718,90 € < RM < 3 038,10 €	11,80 €
RM > 1 952,75 €	12,80 €	RM > 3 038,10 €	12,80 €

- L'APPLICATION des modifications à compter du 1^{er} septembre 2024.

Dossier n° 2				
VOTE SUR LE PROJET DE DELIBERATION				
		OUI	NON	ABSTENTION
Marielle	ANTERION	X		
Michel	ANTOINE	X		
Gilbert	BLANC	X		
Marion	SOK CHAMBERON			
Christiane	DELPON			
Marguerite	GIRAUDEL	X		
Corinne	GONDONNEAU	X		
Joël	KERDRAON	X		
Hélène	LEHMANN	X		
Charles	MARBOT	X		
Claudie	MARCILLAC	X		
Farida	MOUHOUBI	X		
Jonathan	PRIOLEAUD	X		
Françoise	RENY	X		
Julie	TEJERIZO			
Jacqueline	VERGER	X		
Joaquina	WEINBERG	X		
TOTAL		14		
Adopté à l'unanimité : X		Adopté à la majorité : =		

PRÉSENTATION/INTERVENTIONS

Jonathan PRIOLEAUD

Comme dans les annexes il y a la modification de la tarification avec la nouvelle tranche créée à 12,80 €, nous devons mettre à jour le contrat de prestation du portage.

Hélène LEHMANN

Il y a une chose qui me dérange un peu, le micro-onde est obligatoire. Pour la conservation des repas nous sommes d'accord qu'il faut un réfrigérateur mais après pour le réchauffage, pourquoi le micro-onde est-il considéré comme la seule option ? C'est un peu restrictif et intrusif. Les personnes doivent pouvoir faire réchauffer leurs aliments comme elles le souhaitent.

Corinne GONDONNEAU

Il y a des personnes qui ne peuvent pas utiliser le gaz, pour la sécurité le micro-onde est plus approprié.

Jonathan PRIOLEAUD

Nous ne sommes là vraiment que dans le conseil.

Hélène LEHMANN

Il s'agit d'une question de reformulation, « Le bénéficiaire du service de portage de repas a pour obligation de disposer, à son domicile, d'un réfrigérateur ainsi que d'un micro-onde »...

Charles MARBOT

Nous allons noter « on préconise ».

Hélène LEHMANN

Dans le contrat, il y a également un paragraphe sur les clés du logement des bénéficiaires. Vous avez beaucoup de clés ? C'est un peu embêtant, je me dis que si la personne n'est plus en capacité d'aller ouvrir sa porte, cela veut dire d'autres choses sur sa fragilité gériatrique et est-ce que le fait de prendre les clés ce n'est pas masquer ces problématiques ? Vous dites qu'il y en a un certain nombre et cela me questionne.

Charles MARBOT

Cela ne m'inquiète pas car nous nous devons de faire la remontée d'information sur les problématiques avérées et nous orientons vers les partenaires avec qui nous travaillons en fonction du problème.

Sébastien HYACINTHE

Il y a une réalité, nous avons de plus en plus de gens à domicile qui sont en situation, parfois extrême, qui pour telle ou telle raison ne rentrent pas dans des établissements spécialisés et restent à domicile. Nous avons un exemple concret où nous livrons une dame qui est alitée. Je pense que sur les services d'aide à domicile, ils y sont confrontés tous les jours. C'est la difficulté de trouver le juste équilibre, nous orientons et nous sensibilisons mais en même temps si la personne ne le souhaite pas ni la famille, nous sommes confrontés à la réalité et nous sommes obligés de faire face à cette situation même si c'est contraignant.

Michel ANTOINE

Pour les cas extrêmes, les auxiliaires de vie peuvent aussi préparer les repas, mais c'est surtout un choix de la personne.

Hélène LEHMANN

Est-ce que parfois vous faites appel à la plateforme de coordination des situations compliquées la DAC ?

Sébastien HYACINTHE

Oui, cela peut arriver mais c'est au cas par cas.

Gilbert BLANC

Il y a des situations où parfois la personne prend son repas sur son lit. C'est le rôle du livreur et ensuite du CCAS de voir s'il ne faut pas aller plus loin dans l'accompagnement du bénéficiaire. Là, nous touchons à la personne et c'est plus difficile, nous sommes obligés d'aller au bout de la démarche afin de la sécuriser.

Charles MARBOT

Nous avons beaucoup de personnes qui viennent à la retraite sur Bergerac, qui vieillissent ici sans leur famille et le CCAS est leur seul interlocuteur lorsqu'il y a une urgence.

Hélène LEHMANN

Je voulais rajouter que pour moi le service est très important et qu'il peut alerter en cas de problème au domicile.

Sébastien HYACINTHE

Nous avons la chance au CCAS d'avoir un agent qui va sur tous les cas complexes et qui a un grand réseau de partenaires. Nous allons trouver les bons interlocuteurs et faire le lien afin de faire remonter ces situations.

Le service de portage est là pour repérer toutes les personnes en situation de fragilité et pas seulement pour livrer des repas. C'est aussi accompagner, écouter, faire du lien social. C'est fondamental car nous allons être confrontés de plus en plus à ce genre de situation.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 314-2-1, L.347,1, R.123-20 ;

VU l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune ;

VU la délibération n°D20230076 du 30 novembre 2023 relative à la tarification des repas livrés ;

CONSIDERANT le souhait des élus de mettre en œuvre une politique sociale adaptée auprès des seniors les plus fragiles,

CONSIDERANT la proposition en date du 15 juillet 2024 de modifier la politique de tarification du service de portage de repas à domicile à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

CONSIDERANT l'enjeu de conformité réglementaire dès modification des conditions liant le bénéficiaire au service ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les documents inhérents au bon fonctionnement du service ;

CONSIDERANT que la loi impose la mise en place d'outils à la contractualisation du service devenus obsolètes et nécessitant d'être actualisés tels que :

- Le contrat de prestation du service de portage de repas à domicile, et de ses annexes ;

Le Conseil d'Administration a délibéré sur :

- **L'ADOPTION** des documents nécessaires à la contractualisation du service de portage de repas à domicile comme décrits ci-dessus soit la modification du contrat de prestation de service et ses annexes pour le portage de repas à domicile tels que portés en annexe ;

Dossier n° 3				
VOTE SUR LE PROJET DE DELIBERATION				
		OUI	NON	ABSTENTION
Marielle	ANTERION	X		
Michel	ANTOINE	X		
Gilbert	BLANC	X		
Marion	SOK CHAMBERON			
Christiane	DELPON			
Marguerite	GIRAUDEL	X		
Corinne	GONDONNEAU	X		
Joël	KERDRAON	X		
Hélène	LEHMANN	X		
Charles	MARBOT	X		
Claudie	MARCILLAC	X		
Farida	MOUHOUBI	X		
Jonathan	PRIOLEAUD	X		
Françoise	RENY	X		
Julie	TEJERIZO			
Jacqueline	VERGER	X		
Joaquina	WEINBERG	X		
TOTAL		14		
Adopté à l'unanimité :		X	Adopté à la majorité :	

PRÉSENTATION/INTERVENTIONS

Jonathan PRIOLEAUD

Nous l'avons évoqué plusieurs fois, nous avons analysé le portage de repas actuel. Aujourd'hui, nous avons un salarié qui livre les repas à domicile. Son remplacement est assuré par une personne, qui est également dans le service, avec une partie administrative et une partie technique et il y a également du renfort pendant le temps des vacances scolaires avec le personnel des écoles qui est réaffecté dans les différents services de la commune.

Nous avons étudié le coût annuel de fabrication du repas pour 2023, nous avons 18 610 repas fabriqués, 76 487,10 € qui est le coût avec charges d'API, le fournisseur qui nous accompagne sur la fourniture des denrées alimentaires, la maintenance et tout ce qui est frais de structure et d'exploitation, payé par la Ville et le CCAS. La répartition des charges de la Ville est de 64 020,04 € c'est le personnel, puisque nous sommes en régie au niveau de la cuisine centrale, elle nous appartient directement, avec les frais de personnel, de structure, de loyer, de fluides et donc ces 18 610 repas ont coûté 140 507,14 €. Nous sommes à un coût moyen du repas à 7,55 €. Vous trouverez également la décomposition du coût du portage de repas avec les salaires actuels des différentes personnes qui livrent (le livreur et ses remplaçantes), les coûts indirects (Direction, Finance et RH), le carburant, les assurances, entretien des véhicules, de la location, les logiciels et téléphone, pour un montant actuel à 4,25 € d'où le tarif à 11,80 € que nous avons vu dans la précédente délibération qui est le coût total de production et de livraison.

Ensuite nous avons évoqué 2 solutions :

- La première avec les ressources en interne, est de pouvoir permettre l'embauche supplémentaire d'un chauffeur, avoir un second chauffeur et donc développer une seconde tournée. Cela pourrait permettre de gagner du temps et peut être développer davantage le portage, imaginons dans la répartition, un qui livre rive gauche et l'autre rive droite, avec moins de déplacement entre un point A et un point B, nous avons tout étudié. Sur la production de repas, nous gagnons en prix moyen du repas puisque nous en livrons davantage, dans un premier temps, nous sommes partis sur une base de 26 200 repas pour avoir un comparatif entre la ressource en interne et la livraison par la poste et nous nous rendons compte qu'en interne le coût des charges API est à 107 682 €, les charges de la Ville sont toujours les mêmes, nous arrivons à un total de 171 702,04 €, soit un coût moyen du repas à 6,55 €. Le coût portage avec un chauffeur et un autre à 50 %, un administratif, nous arrivons au prix de 3,80 €, alors qu'actuellement nous sommes à 4,25 €. Le total est d'environ 250 712€ avec ce service.

- La seconde, avec le groupe La Poste, nous sommes sur le même principe, nous retrouvons la même répartition des charges de la Ville, un coût de portage à 4,25 € mais il faut ajouter la prestation du groupe La Poste ce qui nous reviendrait pour l'ensemble à 283 544€. Ils livreraient 7600 repas pour un montant TTC de 4,32 € le repas soit 32 832 €. Nous nous rendons compte que développer le service en interne coûterait un peu moins cher qu'avec le groupe La Poste. Nous serions à un prix du repas à 3,80 €.

Évidemment il y a des avantages et des inconvénients avec les deux services.

Avec le CCAS, nous avons :

- une solution financière plus avantageuse,
- un service entièrement géré en interne, donc prendre des décisions plus aisément et refaire des tournées plus facilement en fonction du développement,
- une maîtrise de la communication et de la promotion du service,
- une maîtrise de la qualité du service rendu, si un usager n'est pas content, il saura nous le dire assez facilement,
- un lien direct avec les autres services du CCAS ; le livreur n'a pas seulement une vocation de porter, il est aussi un vrai vecteur de lien social.

Les inconvénients principaux sont, la gestion RH (notamment pour les remplacements), je vous rappelle que nous sommes une collectivité territoriale et que nous n'avons pas droit aux indemnités de sécurité sociale, donc si un agent est en arrêt de travail, il est quand même payé et nous devons aussi rémunérer la personne qui le remplace, nous payons double. Si par exemple nous avons un arrêt maladie de 3 mois, nous sommes largement au dessus de l'écart de 12 000 €. Il peut y avoir également un risque de dépenses imprévues (entretien plus important des véhicules, ou pannes, ce qui implique d'en louer un autre...) et c'est à nous de le gérer.

Sur La Poste, les avantages et les inconvénients s'inversent un peu. Pour les avantages, nous n'avons pas de gestion RH, pas de contrainte logistique pour la livraison et nous avons un partenaire responsable à l'écoconduite, puisqu'il y a eu tout un travail réalisé avec la prévention routière. En ce qui concerne les inconvénients, une solution financière moins avantageuse puisque leur service est plus coûteux, ils ne répondent pas à toutes les situations à domicile, il y a des critères qui sont imposés aux usagers, par exemple les clés, nous avons une méconnaissance du fonctionnement du groupe La Poste, ainsi qu'une interrogation sur la capacité de leur réactivité en cas d'urgence à domicile, le maintien à domicile n'est pas non plus le cœur de métier du groupe. Enfin il peut y avoir un risque de confusion pour les bénéficiaires sur les prestataires (CCAS/La Poste).

Voilà tous les avantages et les inconvénients que nous avons pu déterminer. Il y en a peut-être d'autres auxquels vous avez pensé par rapport à vos domaines d'intervention, nous sommes à votre écoute mais voilà vraiment vers où l'on s'orienterait. Maintenant, si nous prenons la première solution en interne, il va falloir travailler sur l'organisation du portage, nous avons une agente aujourd'hui qui est dans la filière technique qui fait une partie administrative et une partie portage de repas donc si le service devait se développer, c'est voir comment on redéfinit les fonctions de chacun.

Hélène LEHMANN

Pourquoi l'agent qui livrera devra prendre ses congés pendant les vacances scolaires ?

Jonathan PRIOLEAUD

C'est à ce moment là que nous avons le renfort du personnel des écoles et cela nous permet de ne pas avoir de personnel supplémentaire à gérer. Nous avons une agente, Maya GRAVERON, qui est un agent des écoles, qui nous fait les remplacements, qui a un bon contact relationnel et qui désire vraiment faire ces livraisons, cela se passe plutôt bien. Autant c'est compliqué d'imposer les congés au livreur actuel du portage, sachant qu'il a des enfants qui sont grands donc forcément il souhaite prendre ses vacances hors vacances scolaires, autant pour la personne recrutée ce sera un peu comme le personnel des écoles, il faut l'orienter dans ce sens là.

Gilbert BLANC

Lorsque l'on voit, à l'heure actuelle ce qui se passe avec La Poste, nous pouvons nous poser quelques questions, et il y a le contact avec la personne.

Charles MARBOT

Il fallait que nous fassions une étude complète et exhaustive et nous nous devons de vous présenter les deux solutions afin que vous puissiez statuer.

Jonathan PRIOLEAUD

Cela nous a permis également de nous remémorer tous les coûts, de fonctionnement, d'achat de denrées alimentaires, c'était l'occasion de nous requestionner sur ce service. Il y aura aussi une deuxième phase puisque fin janvier, nous allons récupérer au 1^{er} février en régie 100 % autonome, la cuisine centrale de Bergerac, le contrat d'API allant jusqu'au 28 janvier 2025. Il y a certainement des marges arrières perçues par les gros groupes tel que API, que nous allons récupérer, lorsqu'en 2015, nous sommes passés de SCOLAREST à Ville de Bergerac, avec assistant technique SOGERES, nous avons gagné, à ce moment là 200 000 € à l'année dans les comptes de la ville, ce n'est pas rien. Nous n'avons jamais été équipés en terme de technicité d'une bonne cuisine centrale, maintenant qu'elle est faite, il nous a fallu du temps, pour l'embauche d'un directeur, que l'administratif qui était à mi-temps passe à plein temps et que l'on puisse développer les appels d'offres sur l'achat des denrées alimentaires et aussi que nous soyons opérationnels. Nous aurons peut-être un gain. Aujourd'hui, nous avons un coût moyen à 7,55 €, si nous partons sur un prix du repas à 6,55 €, nous serons peut-être plus qu'à 6 € voire 5,85 €, nous allons le recalculer, même si la première année nous n'allons pas gagner autant car nous allons y aller un peu à tâtons mais en 2026/2027, les fournisseurs nous connaîtrons, nous saurons le volume d'achat et nous pourrions un peu négocier.

Michel ANTOINE

Il faut rappeler que La Poste n'est pas un service public et qu'elle se reconvertit effectivement sur le domicile y compris sur le repérage des fragilités. Ils n'ont pas de professionnels. Ils sont dans une démarche commerciale. En effet le portage de repas est une mission de service public.

Charles MARBOT

Comme l'a dit le président, il nous paraissait important d'avoir cette étude complète pour que vous ayez tous les tenants et les aboutissants afin qu'ensuite vous puissiez statuer en toute connaissance de cause.

Jonathan PRIOLEAUD

Est-ce que sur le principe de développer le portage de repas à domicile vous êtes d'accord ? Et est-ce que vous êtes d'accord sur le principe de préparer cette organisation, se mettre à la recherche d'un véhicule, l'organisation du personnel, étudier la liste des personnes en attente et revoir les tournées pour qu'elles soient les plus efficaces possible et qu'au plus tard, au Conseil d'Administration de décembre, nous puissions vous présenter la nouvelle organisation au 1^{er} janvier ou au 15 janvier 2025. Lorsque l'on crée un service comme celui là, il faut qu'il soit bien cadré pour que le bouche à oreille puisse bien fonctionner. Il vaut mieux parfois le retarder de quelques jours afin d'être bien opérationnel.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 314-2-1, L.347,1, R.123-20,

VU l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune,

VU la saturation depuis plusieurs années du service de portage de repas à domicile et l'orientation systématique de bénéficiaires en liste d'attente vers d'autres prestataires ;

VU l'actualisation réalisée en 2024 de cette liste d'attente et l'afflux de nouvelles demandes depuis mai 2024 ;

VU la volonté du CCAS de répondre à cette demande toujours plus importante ;

VU la proposition financière reçue du Groupe La Poste ;

VU l'expérience du CCAS dans la gestion du service de portage de repas à domicile et dans la prise en charge des personnes à domicile et notamment sur les situations les plus complexes ;

CONSIDERANT le souhait des élus de mettre en œuvre une politique sociale adaptée auprès des seniors les plus fragiles,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de rechercher la meilleure solution organisationnelle et financière pour répondre aux besoins des bergeracois en perte d'autonomie à domicile et relevant d'un tel service ;

CONSIDERANT que le CCAS doit mettre en place une organisation répondant à la demande et aux contraintes de gestion dans un objectif de pérennité ;

CONSIDERANT l'étude comparative réalisée entre la proposition du groupe La Poste et la proposition de gestion en interne au CCAS avec les moyens afférents ;

CONSIDERANT la perspective de développement du service et de l'ouvrir au plus grand nombre de personnes relevant d'un tel service ;

Le Conseil d'Administration a délibéré sur :

- **La VALIDATION** du principe du développement du service en mettant en œuvre une tournée supplémentaire avec la logistique et les moyens afférents ;
- **L'ADOPTION** de la proposition d'organisation en interne au CCAS avec les moyens afférents, comme décrits ci-dessous et dans la note d'orientation présentée ;
- **La MISE EN ŒUVRE** de cette nouvelle organisation à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dossier n° 4				
VOTE SUR LE PROJET DE DELIBERATION				
		OUI	NON	ABSTENTION
Marielle	ANTERION	X		
Michel	ANTOINE	X		
Gilbert	BLANC	X		
Marion	SOK CHAMBERON			
Christiane	DELPON			
Marguerite	GIRAUDEL	X		
Corinne	GONDONNEAU	X		
Joël	KERDRAON	X		
Hélène	LEHMANN	X		
Charles	MARBOT	X		
Claudie	MARCILLAC	X		
Farida	MOUHOUBI	X		
Jonathan	PRIOLEAUD	X		
Françoise	RENY	X		
Julie	TEJERIZO			
Jacqueline	VERGER	X		
Joaquina	WEINBERG	X		
TOTAL		14		
Adopté à l'unanimité : X		Adopté à la majorité : ☒		

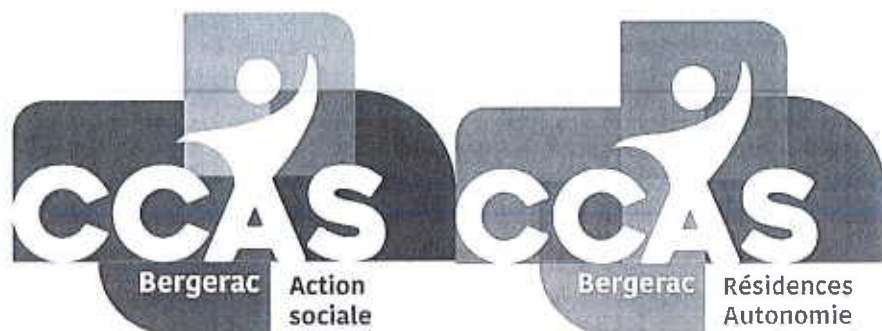
Pour information

Présentation du nouveau logo du CCAS

1- LOGO DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :



2- DÉCLINAISON PAR SERVICE :



Décisions prises au cours des Commissions Permanentes des 16 mai et 13 juin 2024

COMMISSION PERMANENTE DU 16 MAI 2024

DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LÉGALE

- Canton 1** **ASPA – Hébergement et dépendance**
4 dossiers présentés – 3 avis favorables + 1 demande annulée
7 OA – 5 avis laissés à la Commission + 1 en cours + 1 demande annulée
ASPA – Aide à domicile
1 dossier présenté – 1 avis favorable
ASPH – Hébergement
1 dossier présenté – 1 avis favorable
ASPH – Aide à domicile
2 dossiers présentés – 1 avis favorable + 1 avis laissé à la Commission
- Canton 2** **ASPA – Hébergement et dépendance**
1 dossier présenté – 1 avis favorable
ASPH – Aide à domicile
1 dossier présenté – 1 avis favorable

DIVERS : 4 dossiers présentés : 4 avis laissés à la Commission

DOSSIERS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

dossiers présentés : 11 11 avis favorables Dons : 1567,80 €

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Date EPS	Nombre de demandes	Somme allouée
02/05/2024	5	1275 €

DOSSIERS DE DEMANDE D'ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

NOMBRE DE DOSSIERS PROPOSES	DÉCISION DE LA COMMISSION
3	2 entrées RA Montesquieu 1 refus

COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUIN 2024

DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LÉGALE

- Canton 1** **ASPA – Hébergement et dépendance**
3 dossiers présentés – 2 avis favorables + 1 avis laissé à la Commission
1 OA – 1 avis laissé à la Commission
ASPA – Aide à domicile
1 dossier présenté – 1 avis favorable
ASPH – Hébergement
4 dossiers présentés – 4 avis favorables
- Canton 2** **ASPA – Hébergement et dépendance**
2 dossiers présentés – 2 avis favorables

DIVERS : 1 dossier présenté : sans avis

DOSSIERS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

dossiers présentés : 14

14 avis favorables

Dons : 1860 €

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Date EPS	Nombre de demandes	Somme allouée
06/06/2024	5 dossiers – Tiers	1990 €
	9 dossiers – CAB	2805 €
	2 dossiers - Restauration Collective (1 refus)	100 €

Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et REV'LIM

Décision en date 9 janvier 2024

L20240006

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Bergerac,
VU le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux,
VU la délibération en date du 31 juillet 2020 par laquelle le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a donné délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président ;
Considérant le souhait des élus du CCAS de développer le travail partenarial,
Considérant l'intérêt des élus de lutter contre la perte d'autonomie et prévenir le maintien des fonctions cognitives,
Considérant la volonté des élus de mettre en place des activités dans les trois Résidences Autonomie,
Considérant que cette activité de vélo-cognitif est éligible au forfait autonomie (CPOM) des Résidences Autonomie,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Une convention est signée entre le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Bergerac et la société REV'LIM afin d'assurer 20 journées d'accompagnements sur vélo-cognitif de 6 heures chacune allant sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, au prix de 486 € TTC par session soit un total de 9720 € TTC.

ARTICLE 2 : La convention prend effet à compter de la date de signature des deux parties pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 : La présente décision est susceptible de recours dans les deux mois de sa date de publication ou/et de notification devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – CS 21490 – 33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00 – Fax : 05 56 24 39 03 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

ARTICLE 4 : La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Conseil d'Administration lors d'une prochaine séance.

Michel ANTOINE

Combien de personnes peuvent en bénéficier ?

Jonathan PRIOLEAUD

Tous les résidents de la structure.

Sébastien HYACINTHE

Il y a des séances individuelles où la personne travaille à la fois le cognitif et le physique. C'est toujours la même animatrice de Rev'lim qui vient et cela permet de faire un bilan de l'activité. En septembre, nous allons faire un état de cet atelier, sachant que Rev'lim travaille aussi avec les labos ce qui favorisera une analyse « médicale » sur l'impact de l'utilisation du vélo sur le métabolisme et sur l'autonomie.

Charles MARBOT

Cela nous permet de tester régulièrement la capacité des résidents et de voir si à un moment donné il y a un « glissement » de leur autonomie, d'essayer de le freiner ou du moins de le ralentir, même s'il s'agit d'un vieillissement naturel et des pathologies qui évoluent. Le vélo cognitif nous permet également de détecter des fragilités, parfois nouvelles, et d'améliorer nos orientations vers les partenaires lorsque nous sentons que la structure n'est plus adaptée.

Sébastien HYACINTHE

Pour vous donner une idée, selon les personnes, il y en a qui font beaucoup de kilomètres, pour certaines ça peut aller jusqu'à 20 kilomètres en une séance. Je pense que la personne ne se rend même pas compte de la distance qu'elle peut parcourir. Nous avons tous les résultats et c'est vraiment très intéressant. D'une manière plus globale, nous allons faire l'acquisition du vélo cognitif, normalement courant septembre puisque nous allons recevoir, comme vous le savez, un financement de la CARSAT. Si nous arrivons à avoir 3 vélos, un par résidence, ils seront bien entendu à destination des résidents, mais pourquoi pas envisager de l'ouvrir à d'autres partenaires, d'autres personnes.

Jonathan PRIOLEAUD

Ce qui serait intéressant, c'est de proposer 2 ou 3 dates aux membres du Conseil d'Administration, au moment où se déroule l'activité, afin de voir sur place son fonctionnement.

Marielle ANTERION

Quelle formation a la personne qui intervient ?

Sébastien HYACINTHE

Il s'agit d'une animatrice de l'entreprise. Elle a été formée au vélo cognitif. Le personnel formé a souvent le profil d'éducateur spécialisé, d'ergothérapeute.

Marielle ANTERION

C'est surtout sur l'interprétation des compétences ou des capacités cognitives. C'est une expertise et ce n'est pas donné à n'importe quel accompagnant de dire c'est mieux ou moins bien et s'il y a des déficiences sur tel aspect.

Charles MARBOT

La remarque est pertinente, mais sur l'interprétation des données on s'appuie sur le personnel qui a été formé par la société qui a conçu cet outil là.

Sébastien HYACINTHE

Dans ce que vous évoquez, il y a deux dimensions, il y a la dimension de la personne qui est sur le temps et comment elle accompagne le résident de manière adaptée en ayant la diligence nécessaire sur la dimension cognitive et sur la dimension physique, et en même temps, l'autre point, il s'agit de l'analyse des données et là c'est vraiment centralisé au niveau de l'entreprise qui est très connectée aux labos et formée à ça.

Marielle ANTERION

Dans mon cadre professionnel, je suis psycho-clinicienne et psychologue de la santé et j'utilise des outils d'adaptation et de stimulation cognitive ou autre mais il y a quand même au niveau de l'interprétation des données recueillies et de ce que l'on peut en faire, du bien fondé de l'outil, mais aussi de ce que cela amène, qui demande une petite expérience, y compris de ce que l'on peut dire à la personne. Cependant, je pense qu'il doit y avoir nécessité d'une vigilance et une expertise quant à l'utilisation des données collectées.

Sébastien HYACINTHE

Nous pouvons peut-être faire venir le représentant de Rev'Lim sur un temps, il pourra exposer son travail d'analyse, ce sera l'occasion d'échanger avec vous tous et voir comment est leur bilan au bout d'une année d'utilisation de cet outil.

Marielle ANTERION

Il y a deux aspects, cela peut être aussi récréatif, ludique, de stimulation... et il y a aussi l'utilisation plus technique, d'évaluation.

Hélène LEHMANN

Sur le point médical, j'aimerais bien avoir des éléments sur le fait que la personne qui va monter sur le vélo, a bien conscience que ses données personnelles qui sont des données sensibles, vont être partagées, ou et comment ? Et surtout effectivement sur le fait qu'il n'y a pas de médecin dans la boucle. Pour moi, le girage doit rester Conseil

Départemental/médecin et le vélo cognitif, c'est intéressant pour les résidents, mais il faut faire attention sur l'utilisation de l'outil.

Jonathan PRIOLEAUD

Dans un premier temps, nous allons avoir un petit planning des interventions pour que chacun puisse s'y rendre et ensuite au bout d'une année, ce serait bien d'avoir un bilan de l'entreprise.

Charles MARBOT

Je tiens à préciser que nous avons communiqué sur le sujet auprès des résidents et nous avons fait venir la société Rev'Lim avec ses techniciens et le directeur pour faire une présentation conjointe de l'outil, des préconisations d'utilisation et son intérêt, à ceux qui voulaient l'utiliser. Il s'agit d'une entreprise qui a le savoir faire, qui travaille avec des établissements hospitaliers et qui a validé tout un process.

Questions diverses

Hélène LEHMANN

Nous avons eu une réunion avec les Jardins Familiaux, qui est une association qui gère un terrain mis à disposition par la ville. Le CCAS fait partie du Conseil d'Administration de l'association et participe également aux Commissions d'Attribution des parcelles disponibles. La convention était arrivée à terme et il était nécessaire de la mettre à jour. Nous avons fait ce travail là avec le bureau de l'association. La convention va pouvoir être signée et passée au prochain Conseil Municipal du mois de septembre.

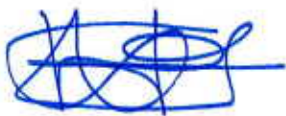
Charles MARBOT

Nous avons abouti à un travail commun qui va contenter tout le monde et pousser même à terme l'aspect qualitatif car comme vous le savez, nous avons beaucoup axé vers les produits phytosanitaires au niveau de la Ville de Bergerac. Nous travaillons aussi sur le fait que les Jardins Familiaux aient une forme d'agriculture raisonnée et la plus respectueuse possible en bio. Il y a aussi tout un travail qui a été mené avec eux pour avoir quelque chose de vertueux sur l'aspect culture.

Le Président remercie les personnes présentes et clôture la séance.

Fin de la séance à 12h

Le Secrétaire de Séance



Sébastien HYACINTHE

Le Président du CCAS

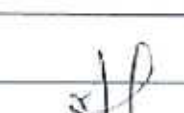
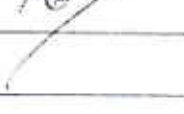
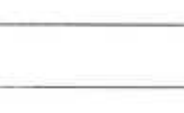


Jonathan PRIOLEAUD

FEUILLE DE PRESENCE

SÉANCE DU : 15 juillet 2024

OBJET : Conseil d'Administration du C.C.A.S.

NOM	PRÉNOM	PRÉSENT(E)	EXCUSE(E)
LE PRÉSIDENT PRIOLEAUD	Jonathan		
ANTERION	Marielle		
ANTOINE	Michel		
BLANC	Gilbert		
SOK CHAMBERON	Marion		excusée
DELPON	Christiane		excusée
GIRAUDEL	Marguerite		
GONDONNEAU	Corinne		
KERDRAON	Joël		
LEHMANN	Hélène		
MARBOT	Charles		
MARCILLAC	Claudie		
MOUHOUBI	Farida		excusée pouvoir J. PRIOLEAUD
RENY	Françoise		excusée pouvoir à G. BLANC
TEJERIZO	Julie		
VERGER	Jacqueline		
WEINBERG	Joaquina		excusée pouvoir C. MARBOT
FRIOUA	Rachida		excusée
GIBILY-EMPEYROU- ARRUHAT	Florence		excusée
HYACINTHE	Sébastien		
ROCHER	Christophe		